



**2015/805 - LYON 8E - AUTORISATION SOLICITEE PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU RHONE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE PORTANT SUR UNE EMPRISE A DETACHER DE LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE AW 135 SITUEE PLACE JEAN MERMOZ - EI N° 08300 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 janvier 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'une parcelle d'environ 5 121 m<sup>2</sup> constituant la place Jean Mermoz à Lyon 8<sup>e</sup>, cadastrée sous le numéro 135 de la section AW.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est propriétaire du Centre social Mermoz, situé sur les parcelles contiguës cadastrées AW 133 et 134. Elle sollicite la mise à disposition d'une emprise foncière à détacher de la parcelle AW 135 précitée, propriété Ville de Lyon, dans le cadre d'un projet d'implantation d'un ascenseur externe, en raison des contraintes de fonctionnement du bâtiment. La création de l'ascenseur empiétera donc au-delà de la limite de propriété de la CAF du Rhône, sur la place Jean Mermoz, domaine public communal, sur une superficie approximative de 40 m<sup>2</sup>. Un plan de division et un document d'arpentage ont été établis permettant de créer une parcelle cadastrée AW146 à détacher de la parcelle AW135, nécessaire au projet précédemment décrit.

La régularisation foncière de l'emprise demandée prendra la forme d'un échange dont les modalités sont en cours de finalisation. Préalablement à cette régularisation foncière, la CAF coéchangiste, sollicite d'ores et déjà de la Ville de Lyon, l'autorisation de déposer une demande de permis de construire portant sur ce bien.

Les conditions de l'échange de la parcelle préalablement désaffectée et déclassée vous seront présentées à l'occasion d'un prochain Conseil municipal.

Un arrêté de désaffectation portant sur la parcelle AW146 a été pris en date du 4 décembre 2014. Cette parcelle n'étant plus affectée à un usage public, il vous est proposé de prononcer son déclassement.

Vu l'arrêté de désaffectation en date du 4 décembre 2014 ;

Vu l'avis favorable de M. le Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement en date du 15 décembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

**DELIBERE**

1- Le Conseil municipal est autorisé à procéder au déclassement de l'emprise de 40 m<sup>2</sup> nouvellement cadastrée sous la référence AW 146 à détacher de la parcelle communale AW 135.

2- La CAF est autorisée à déposer une demande de permis de construire portant sur l'emprise désaffectée de terrain cadastré AW146 sise place Jean Mermoz à Lyon 8<sup>e</sup>.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY